



Blessure involontaire avec itt

Par poitier, le 04/02/2009 à 19:31

**bonjour en mai 2008 j'ai percuter une
personne agée en scooter qui traverser sur
un passage piéton,elle a traversée derrière
une voiture donc je l'ai pa vu
je me suis arréter bien sur mon assurance
a pris tou en charge mais maintenant elle a
porter plainte contre moi je suis
convoquée au tribunal je n'ai aucune
ressource je touche que la caf et mon
cogée maternité car je suis enceinte de 8,5
mois et je possède aucun bien et j'ai des**

temoin qui ont affirmé quelle m'avais coupé devant et que je ne pouvée rien faire (pas alcol ni de drogue) ques ce que je risque svp donnée moi des reponse je panique réélement merci

Par Tisuisse, le 04/02/2009 à 23:52

Bonjour,

Prenez un avocat, quitte à bébéficier de l'aide juridictionnelle, et faites-vous défendre.

Le greffe du tribunal vous fournira la liste des avocats spécialisés en matière de droit routier, qui acceptent l'aide juridictionnelle. Il vous remettra également un dossier à remplir dans ce but.

Par chaber, le 05/02/2009 à 04:37

Bonjour.

Pour compléter la réponse de Tisuisse, vous devez transmettre cette convocation à votre assureur qui missionnera un avocat au titre de votre contrat, clause défense-recours.

Par poitier, le 05/02/2009 à 12:36

merci pour toute c'est reponse mais suite a un autre accident j'ai desassurer le scooter car il est épave es ce que je peut quand même bénéficier de l'avoca?

Par Tisuisse, le 05/02/2009 à 12:54

Bien entendu car c'est la date des faits qui compte et non la date de votre demande.

Par poitier, le 05/02/2009 à 14:18

merci beaucoup

Par koephilou, le 01/03/2012 à 15:52

Ma fille 11ans, renversé par une voiture avec délit de fuite sur un passage piéton. Alors vous avez des réponses pour les démarches parce que la justice pour le moment pas de new.

Par chaber, le 01/03/2012 à 16:21

Bonjour

De quand date l'accident? l'enquête est quelquefois un peu longue

Y a-t-il eu constat de police? Dépôt de plainte.

Avez-vous faire une déclaration de sinistre

auprès de votre assureur Responsabilité Civile?

Par koepphilou, le 03/03/2012 à 11:17

Merci pour vos conseils j'ai déjà fait tout ça, donc il ne me reste plus qu'à attendre et continué à payer les factures. Et surtout prendre donner bcp d'amour à ma fille pour qu'elle oublie.